

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/39

QUESTION N°11

OBJET : VIE ASSOCIATIVE / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « PIERRELUDIQUE »

**L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-six juin
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISLIN - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Fahed HADJI
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 29**

N°D2024_39 – VIE ASSOCIATIVE / Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'Association « Pierreludique » au titre de l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget communal,

Considérant l'arrêt des interventions de l'Association « A vos jeux » relatives notamment à l'animation des soirées organisées sur la thématique des jeux de société,

Considérant la création d'une nouvelle association « Pierreludiques » visant à poursuivre les activités sur la thématique des jeux de société,

Considérant que l'Association « Pierreludiques » est domiciliée sur Pierrelaye,

Considérant la volonté communale que les activités ludiques autour du jeu de société soient pérennisées sur le territoire communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

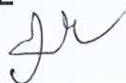
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association « Pierreludiques » (RNA W951007375) de 500 € au titre de l'exercice 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 27 JUIN 2024**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE



Transmis en Préfecture le : 28/06/2024

Publié(e) le : 28/06/2024

Exécutoire le : 28/06/2024